



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid
Receiving - PWGSC
1550 Avenue d'Estimauville
1550 D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Bouée pour la mesure de vagues	
Solicitation No. - N° de l'invitation F3051-160026/B	Date 2016-12-05
Client Reference No. - N° de référence du client F3051-160026	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCW-029-16973	
File No. - N° de dossier QCW-6-39113 (029)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-01-16	Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Laliberté Seyer, Arlow	Buyer Id - Id de l'acheteur qcw029
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2824 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Fisheries and Oceans/Pêches et Océans GCC, infrastructures civiles et maritimes 101, boul. Champlain QUEBEC Québec G1K7Y7 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC - PWGSC
601 - 1550 Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Delivery Required - Livraison exigée Voir doc.	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 BESOIN	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT	9
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	11
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
6.9 LOIS APPLICABLES	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION – LIVRAISON À DESTINATION	12
6.12 INSPECTION ET ACCEPTATION	12
6.13 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	12
ANNEXE A - BESOIN	13
A.1 TITRE	13
A.2 INTRODUCTION	13
A.3 CONTEXTE.....	13
A.4 OBJECTIF.....	13
A.5 BESOIN	13
A.6 LIVRABLES	14
ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT	16
ANNEXE C – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PRODUIT PROPOSÉ.....	17

N° de l'invitation - Solicitation No.
F3051-160026/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3051-160026

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCW-6-39113

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCW029
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**CETTE DEMANDE DE SOUMISSIONS ANNULE ET REMPLACE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS NUMERO F3051-160026/A, DATEE DU 2016-09-19, DONT LA DATE DE CLOTURE ETAIT LE 2016-11-14, A 02 :00 PM. UN COMPTE RENDU OU UNE RENCONTRE DE RETROACTION SERA OFFERT SUR DEMANDE AUX SOUMISSIONNAIRES, AUX OFFRANTS OU AUX FOURNISSEURS QUI ONT PRESENTE UNE OFFRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS PRECEDENTE.*

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/21) (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/21>), est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

[B1000T](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/B/B1000T/3) (2014-06-26) Condition du matériel – soumission (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/B/B1000T/3>)

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre. Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (1 copie papier)
- Section II : Soumission financière (1 copie papier)
- Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux. Les soumissionnaires devraient compléter le tableau des critères d'évaluation technique obligatoires au point **4.1.1.1 - Critères d'évaluation technique obligatoires**. Les soumissionnaires devraient également compléter l'**Annexe C – Informations supplémentaires sur le produit proposé**.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'**annexe B – Base du paiement**. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

[C3011T](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/C/C3011T/5) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/C/C3011T/5>)

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation technique et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères d'évaluation technique obligatoires

Le soumissionnaire doit inclure avec sa proposition les fiches techniques des produits proposés. Une « Fiche technique » est définie comme un document technique, par exemples une brochure, un document technique, un dessin, un rapport d'essai. Ce document doit fournir des renseignements détaillés pour chaque spécification et exigence de performances.

Bien que le soumissionnaire doit proposer des produits rencontrant toutes les spécifications et composantes techniques décrites à la partie A.6 Livrables de l'annexe A – Besoin, à la fermeture des soumissions, les soumissions seront évaluées sur les critères d'évaluation technique obligatoires énumérés au point 4.1.1.1 - Critères d'évaluation technique obligatoires.

Le soumissionnaire devrait indiquer, pour chacun des critères d'évaluation technique obligatoires, si les produits proposés s'y conforment ou non, en cochant la case appropriée. Le soumissionnaire doit clairement démontrer comment les produits proposés rencontrent chacun des critères d'évaluation technique obligatoires énumérés au point 4.1.1.1. Le simple fait de mentionner qu'il répond aux critères n'est pas suffisant. Lorsqu'il faut se référer à d'autres documents accompagnant la proposition, le soumissionnaire devrait indiquer l'endroit exact où se trouvent les documents de référence, en précisant le titre des documents, ainsi que les numéros de page et d'alinéa. Le soumissionnaire doit donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète.

Toute proposition qui ne démontre pas clairement la conformité à chacune des exigences techniques listées au tableau « Critères d'évaluation technique obligatoires » (point 4.1.1.1) sera jugée non recevable.

#	Critères d'évaluation technique obligatoires	REFERENCE
1	Diamètre maximal de la bouée : 0.9 mètre	
2	Poids maximal de la bouée (incluant les batteries) : 70 kg	
3	Mesure de la hauteur des vagues : Période de 1.5 à 30 secondes	
4	Mesure de la direction des vagues : 0-360 °	
5	La durée de fonctionnement de la batterie intégrée doit permettre à la bouée d'être opérationnelle sur le terrain pendant une période d'au moins 1 mois	

N° de l'invitation - Solicitation No.
F3051-160026/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3051-160026

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCW-6-39113

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCW029
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CUA* [A0220T](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A0220T/7) 2014-06-26 Évaluation du prix – soumission (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A0220T/7>).

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'annexe B – Base du paiement.

4.2 Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Solicitation No.
F3051-160026/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3051-160026

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCW-6-39113

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCW029
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir l'article décrit à l'**annexe « A », Besoin.**

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01) Achat, location et maintien de matériel, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'à la fin de la période de la garantie inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard 8 semaines après l'octroi du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F3051-160026/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3051-160026

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCW-6-39113

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCW029
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Arlow Laliberté Seyer
Titre : Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1550, Avenue d'Estimauville, Québec, QC G1J 0C7
Téléphone : 418-649-2824
Télécopieur : 418-648-2209
Courriel : arlow.laliberteseyer@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

(à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat)

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____

Télécopieur : ____-____-____

Courriel : _____ .

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F3051-160026/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3051-160026

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCW-6-39113

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCW029
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Renseignements généraux :

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____

Télécopieur : ____-____-____

Courriel : _____ .

Suivi de la livraison :

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____

Télécopieur : ____-____-____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2015-04-01) Achat, location et maintien de matériel;
- c) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales – biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*).

6.11 Instructions d'expédition – livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

- a. rendu droits acquittés (DDP) Fisheries and Oceans / Pêches et Océans, GCC, Infrastructures civiles et maritimes, 101 boul. Champlain, Québec, QC G1K 7Y7, Canada selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.12 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.13 Clauses du *Guide des CCUA*

[Marchandises excédentaires \(2006-06-16\) B7500C](#)
[Assurances – aucune exigence particulière \(2016-01-28\) G1005C](#)

ANNEXE A - BESOIN

A.1 Titre

Bouée instrumentée pour la mesure des vagues

A.2 Introduction

Le secteur Génie hydraulique (GH) de la division Services techniques intégrés de la Garde côtière, ministère des Pêches et Océans Canada, doit procéder à l'achat et la livraison d'une bouée instrumentée pour la mesure de vagues.

A.3 Contexte

Qu'elles soient produites par le vent ou les navires, les vagues peuvent causer des dommages aux infrastructures côtières. Pour un secteur donné, une bonne connaissance des vagues permet de correctement dimensionner les nouvelles structures ou encore, de mieux adapter les structures endommagées. L'acquisition d'une bouée instrumentée pour la mesure des vagues permettra d'étudier les vagues en détail (fréquence, amplitude, ...).

Jusqu'à maintenant, le secteur GH a fait la caractérisation de vagues en utilisant tantôt une perche à houle, tantôt une sonde à pression. Bien qu'elle donne généralement de bons résultats, la perche à houle ne peut être installée que dans des eaux peu profondes et pour une très courte période. Elle demande en plus une surveillance constante. Pour sa part, la sonde à pression donne de bons niveaux mais son temps de réaction plutôt lent se transpose en un manque de précision dans la mesure de la hauteur des vagues. Enfin, aucun des deux instruments ne permet de mesurer la direction des vagues. Une bouée instrumentée pour la mesure des vagues est donc l'option préférée pour obtenir un bon rendement dans la caractérisation des vagues.

A.4 Objectif

Le projet a pour objectif de faire l'acquisition d'une bouée instrumentée pour la mesure de vagues afin de quantifier la hauteur et la direction des vagues causées par le vent et les navires.

Le secteur GH veut utiliser la bouée sur n'importe quel plan d'eau navigable de juridiction fédérale au Canada.

A.5 Besoin

L'entrepreneur doit fournir une bouée d'enregistrement des vagues selon les critères listés dans la section « 6. Livrables ». De plus, si un logiciel unique au produit est requis pour la collecte et le traitement des données et le paramétrage de la bouée, l'entrepreneur doit fournir un tel logiciel conformément aux critères listés dans la section « A.6 Livrables ». Enfin, l'entrepreneur doit offrir un soutien technique par courriel pour une durée d'un an selon les critères listés dans la section « A.6 Livrables ».

A.6 Livrables

L'entrepreneur doit fournir les livrables suivant. Les livrables doivent rencontrer les exigences techniques minimales énumérées en sous-point :

Livrables et exigences techniques minimales à rencontrer (doit) :
1. Bouée instrumentée pour la mesure de vagues
1.1. Diamètre maximal de la bouée : 0.9 mètre
1.2. Poids maximal de la bouée (incluant les batteries) : 70 kg
1.3. Mesure de la hauteur des vagues : Période de 1.5 à 30 secondes
1.4. Mesure de la direction des vagues : 0-360°
1.5. Une lumière clignotante doit être installée sur la bouée
1.6. La bouée doit être opérationnelle en eau douce et salée
1.7. La bouée doit comporter un système d'ancrage avec possibilité d'ajustement pour un déploiement dans une profondeur d'eau de 4 à 60 mètres
1.8. La durée de fonctionnement de la batterie intégrée doit permettre à la bouée d'être opérationnelle sur le terrain pendant une période d'au moins 1 mois.
1.9. La capacité d'enregistrement des données doit être suffisante pour une période minimum de 3 mois.
1.10. Le déploiement de la bouée doit pouvoir se faire à partir d'une chaloupe, par les employés de Pêches et Océans Canada, et ne doit pas requérir l'utilisation de machines (par exemple un treuil).
1.11. Température de fonctionnement : de 2 à 30 degrés Celsius

Livrables et exigences techniques minimales à rencontrer (doit) :
2. Logiciel unique au produit (s'il y a lieu) pour le traitement des données et le paramétrage de la bouée
2.1. Le logiciel doit permettre le traitement des données collectées et le paramétrage de la bouée.
2.2. Le logiciel doit être compatible avec Windows 10.
3. Accessoires (s'il-y-a lieu)
3.1. Si du matériel de transfert de données (par exemple un câble USB) est requis pour le téléchargement des données enregistrées par la bouée, l'entrepreneur doit fournir celui-ci.
3.2. Si du matériel de stockage de donnée séparé (par exemple une carte de mémoire) est nécessaire pour l'enregistrement des données, l'entrepreneur doit le fournir. Le matériel de stockage proposé doit respecter l'exigence technique minimale 1.9.
3.3. Si la bouée utilise une batterie rechargeable, l'entrepreneur doit fournir le chargeur.
3.4. Si d'autres accessoires sont requis pour l'utilisation opérationnelle complète de la bouée, l'entrepreneur doit fournir ceux-ci.
4. Soutien technique
4.1. L'entrepreneur doit fournir au besoin un soutien technique par courriel, en français et/ou en anglais, pour une durée d'un an. L'entrepreneur doit être en mesure de répondre à la demande de soutien technique dans un délai maximum de deux jours ouvrables.
4.2. Le soutien technique offert doit couvrir au moins les champs suivant : calibration de la bouée, mise en route de la bouée, collecte et récupération des données par la bouée, problèmes rencontrés dans l'utilisation de la bouée

N° de l'invitation - Solicitation No.
 F3051-160026/B
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 F3051-160026

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 QCW-6-39113

Id de l'acheteur - Buyer ID
 QCW029
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

Item	Quantité	Description	Prix unitaire	Prix total
1	1	Bouée instrumentée pour la mesure de vagues selon les exigences techniques minimales à rencontrer listées à la section A.6 Livrables de l'Annexe A.	_____ \$	_____ \$
2	1	Logiciel unique au produit (s'il y a lieu) pour le traitement des données et le paramétrage de la bouée selon les exigences techniques minimales à rencontrer listées à la section A.6 Livrables de l'Annexe A.	_____ \$	_____ \$
3	1	Accessoires (s'il y a lieu) selon les exigences techniques minimales à rencontrer listées à la section A.6 Livrables de l'Annexe A	_____ \$	_____ \$
4	1	Soutien technique selon les exigences techniques minimales à rencontrer listées à la section A.6 Livrables de l'Annexe A.	_____ \$	_____ \$
5	1	Livraison : rendu droits acquittés (DDP) Fisheries and Oceans / Pêches et Océan, GCC, Infrastructures civiles et maritimes, 101 boul. Champlain, Québec, QC G1K 7Y7, Canada selon les Incoterms 2000, incluant tous les frais de douanes, de manutention et de transport.	_____ \$	_____ \$
*COÛT D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION – TOTAL (EXCLUANT LES TAXES APPLICABLES)				_____ \$
<i>*Prix fermes, tout compris, DDP destination. Les prix incluent les droits de douane et les taxes d'accises canadiennes, le cas échéant, et les taxes applicables en sus.</i>				

N° de l'invitation - Solicitation No.
F3051-160026/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3051-160026

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCW-6-39113

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCW029
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PRODUIT PROPOSÉ

Si l'information demandée dans les questions plus bas ne se retrouvent pas dans les fiches techniques incluent dans la soumission, le soumissionnaire devrait compléter l'Annexe C – Informations supplémentaires sur le produit proposé. Le soumissionnaire devrait fournir autant d'information que possible et, au besoin, joindre des feuilles supplémentaires afin de fournir l'information demandée :

1 – Quelle est la précision de la bouée pour la mesure des vagues (période, direction)?

2 – Quelle est la capacité d'enregistrement de données de la bouée en termes de jours/semaines/mois?

3 – Quels sont les spécifications techniques de la batterie intégrée à la bouée (par exemple, combien de temps la bouée peut-elle être entièrement opérationnelle lorsque la batterie est pleinement chargée)?
